



# JOURNAL FOOT

FOOT N°681 DU 11 DECEMBRE 2025

**pass Sport**

**LE PASS SPORT  
RECONDUIT POUR  
LA SAISON 2025-2026\***

**Profite de 70 €  
de réduction immédiate  
sur ton inscription  
sportive**

\* Plus d'infos sur [pass.sports.gouv.fr](http://pass.sports.gouv.fr)

## SOMMAIRE

SECRETARIAT GENERAL P.02

APPEL P.05

REGLEMENTS P.06

FEMININES P.10

FORMATION P.11

TECHNIQUE P.12

TERRAINS P.13

STATUT DES EDUCATEURS P.19

ARBITRAGE P.20

FUTSAL P.22

**PERMANENCE  
TÉLÉPHONIQUE  
LE WEEK-END**  
**07.70.03.84.75**

# SECRETARIAT GENERAL

## COMPTE-RENDU DU COMITE DE DIRECTION DU 24 NOVEMBRE 2025

**Présents :** L Adjiman - D Allard - B Bard - P Bernard - I Blanchet-Voyet - P Boisson - M Caruso - B Cheneval - P Chevrier - E Dupré - P Gallay - J Gardet - M Lesueur - L Lutz - A Marcotullio - D Marel - D Mouchet - G Moscato - C Perrissin - M Poirrier - A Rosset - JD Roux - A Sekulich-Garcia - F Sussey

**Excusés :** JM Baulmont - Dr C Mercier-Guyon - A Parent

### **PERMANENCE DU WEEKEND**

En raison de l'attitude agressive de trop nombreux responsables de Clubs sollicitant les « permanents » du week-end du district, il est décidé à compter de ce jour que :

- Le domaine d'intervention des permanents se limitera exclusivement à la programmation des rencontres : report, inversion, terrain de repli ... etc.
- Toutes autres questions relatives à la qualification des joueurs, suspension, etc....ainsi qu'à l'arbitrage, ne seront plus de leur domaine d'intervention et devront être adressées au District par courriel via la messagerie officielle du club avec identification de leur auteur
- Les conversations seront systématiquement enregistrées, et en cas de propos irrespectueux seront transférées à la commission de discipline.
- Le domaine d'intervention des permanents sera rappelé sous le numéro de téléphone de la permanence sur le site

### **LICENCES – 30 059 au 21/11/25** soit une baisse d' environ 4% sur la saison dernière (de date à date).

- Baisse similaire au niveau national et au niveau de la Ligue
- Le foot des enfants est le plus impacté
- Les clubs sont invités à revoir l'attitude des encadrants des équipes de jeunes qui ne se comportent pas en éducateurs chargés du développement des enfants mais qui s'inscrivent dans la « championnité » aux conséquences néfastes pour la fidélisation des jeunes.
- Consciente de cette dérive, la DTN va entreprendre une modification de la formation des éducateurs de jeunes.
- Nous constatons également une stagnation du nombre de licenciées féminines

### **CONVENTION NATIONALE de la FFF**

Augmentation des dotations au foot amateur, qui passeront progressivement de 100 à 150M€.

Le plan d'engagement pour les Ligues, Districts et clubs amateurs portera en priorité sur :

- La Structuration des clubs
- Le Développement des pratiques
- La Féminisation et la mixité
- L'engagement sociétal du football

Augmentation de l'offre FAFA vers :

- Formation/emplois
- Foot féminin : vestiaires pour les féminines et minibus
- Développement foot à 5 et à 8
- Aide au recrutement d'un Conseiller en développement

Mise en place d'un fond d'urgence au profit des clubs victimes de catastrophes naturelles sur leurs installations.

Le président informe le CD :

- Du Compte de résultats financier de la FFF pour la saison 2024-2025 qui sera présenté à l' Assemblée Générale du 13 décembre prochain.
- De l'accord conclu avec GL Events pour l'utilisation du Stade de France
- L'appel d'offre pour la diffusion de la Coupe de France sera validé le 09/12
- Tablettes FMI :

Téléchargement obligatoire de la dernière version pour le 31 janvier 2026 uniquement sur les tablettes compatibles  
Un Appel d'offre est en cours pour compléter les tablettes manquantes au sein des clubs avec participation financière des instances.

## COMMISSIONS

- FORMATION
  - Délégué de club : 2 sessions de formation seront programmées pendant la trêve
  - Instructeur discipline : mise en place d'un guide pour la conduite de l'instruction.
- ARBITRAGE :
  - La nouvelle FIA est un permis à l'arbitrage mais non la capacité à arbitrer car il est difficile d'assurer un suivi de la formation, en particulier pour les jeunes
  - Les arbitres de Ligue devront assurer 2 sessions de tutorat ou observation pour un meilleur suivi des formations. La saison prochaine, il y aura une suspension de la désignation si les 2 tutorats ne sont pas effectués.
  - FIA en Ligue : une seule session la saison prochaine
  - Réunion inter-districts en Haute Savoie le 20/12 – Isère/Haute Savoie/Savoie
  - Une plateforme d'échange et de partage des projets entre districts va être mise en place
- APPEL: communication
  - La parution du PV de discipline sera remise en place après la trêve
  - Transfert préalable des attendus de la commission de discipline au Bureau
- FUTSAL
  - Tournois
  - Mettre en place un google form pour l'inscription des équipes aux 4 journées de challenge
    - Nécessité d'aider l'éducateur pour la tenue de la table de marque – idéalement 2 personnes – voir pour contribution des membres du CD en journée ou ½ journée
  - Problème de mise à disposition des gymnases suite au report de journées ou à l'organisation d'autres évènements
- INSTALLATIONS SPORTIVES :
  - 2 nouveaux synthétiques : FC Cluses et Fillinges
  - 3 rénovations de synthétique : Annecy 3, Semine, Semnoz 2
  - 2 éclairages LED : Champanges et Saint Félix
  - 2 vestiaires pour féminines : Cessy et Peron
- REGLEMENTS : en janvier 26 sera préparée une nouvelle maquette de présentation des règlements
- STATUT DES EDUCATEURS : conformité pour les séniors D1
- COMPETITIONS
  - La planification des rencontres à la reprise est à revoir suite aux remises de matchs : Pierre BOISSON est chargé de coordonner la mise place du calendrier sportif de reprise de printemps avec les responsables des compétitions masculines, féminines, coupes, futsal, jeunes, etc
- FOOT ENTREPRISES
  - Afin d'étoffer la pratique inter-entreprises, et répondre aux demandes d'inscription de nouvelles équipes seniors, il est proposé la création du CHALLENGE OPEN FOOT SENIORS réservés aux licenciés foot libre, entreprise, loisirs, de 18 ans à vétérans, pour des rencontres se déroulant en semaine.
  - La gestion de ce challenge sera faite sous la responsabilité de l'association qui régit les clubs de Foot entreprises en collaboration avec la commission du district
- COUPES
  - Les dates de tirage et de matchs seront reprogrammées à une date ultérieure suite aux intempéries du 22/23 novembre.
  - La FFF demande de s'assurer d'être en conformité avec les règles AOP, service de sécurité, autorisations de débit de boissons pour les évènements organisés par le District.

- AMICALE DES EDUCATEURS :
  - Foot fauteuil le 03/12 de 10 à 12h à Seynod
  - Pour le Téléthon, l' Amicale départemental organise les 20 et 21/12 au gymnase de Rumilly les « 23h59 de foot en marchant » pour les élus du CD le 20/12 à 18h
- DISCIPLINE : mise en place des observateurs du district.  
Ce dispositif fonctionne et est à développer. Il a permis la mise en évidence de problèmes, tricheries ainsi que la pression regrettable mise par certains éducateurs sur les jeunes arbitres
- FEMININES
  - 2 gymnases ont été réservés pour le FUTSAL des féminines
  - 13 dates de plateaux pour le foot des enfants
  - Lancement de plateaux de foot à 8
- DIVERS
  - AG Ligue du 20/12/25 en visio-conférence : les délégués du District seront réunis au District
  - Le Planning prévisionnel des réunions du District 2026 est validé.
  - Il est décidé :
    - La mise en place d'un CSE (Comité Social et Economique) auprès des salariés.
    - L'établissement d'un règlement intérieur des salariés (transmis au service juridique pour vérification)
  - Arbitrage à la touche des U13 : le planning des rencontres Elite est présenté aux membres du CD pour qu'ils s'inscrivent afin d'observer les plateaux

Remerciements du Président D ALLARD qui clôture la séance.

Le secrétaire général  
Jean Denis ROUX

# COMMISSION APPEL

Président : M. PERRISSIN Christian  
Secrétaire : Mme GALLAY Pascale

## **CONVOCATIONS**

### **DOSSIER D'APPEL N°07 2025/2026:**

**Appel Disciplinaire du club de SCIEZ et du Comité de Direction du DISTRICT HAUTE SAVOIE - PAYS DE GEX de la décision de la Commission de Discipline.**

**FESTIVAL U13 PITCH SCIEZ – CSL PERRIGNIER du 19/11/2025**

Ce dossier sera étudié le mardi 16 décembre 2025 à 18h15 au siège du District.

#### **Personnes convoquées :**

Le Président de la Commission de Discipline ou son représentant.

#### **CSL PERRIGNIER :**

Le Président ou son représentant  
BAHRI Samad, responsable U13

#### **ES SCIEZ :**

Le Président ou son représentant  
GAGNEUX Fabian, responsable U13  
LACHELAH Djibril, éducateur  
DAYOT Jérôme, éducateur

---

### **DOSSIER D'APPEL N°08 2025/2026:**

**Appel Disciplinaire du club de l'AS ODYSSEE et du Comité de Direction du DISTRICT HAUTE SAVOIE - PAYS DE GEX de la décision de la Commission de Discipline.**

**Match n°54098199 AS ODYSSEE – CHERAN FC en U13 D2 du 11-10-2025**

Ce dossier sera étudié le mardi 16 décembre 2025 à 19h00 au siège du District.

#### **Personnes convoquées :**

Le Président de la Commission de Discipline ou son représentant.

DEPIERRE Georges, membre de Commission de District

#### **AS ODYSSEE :**

Le Président ou son représentant  
RAHALI Youssef, arbitre et son tuteur légal  
RAHALI Arbi, éducateur

#### **CHERAN FC :**

Le Président ou son représentant  
BOUSSIS Mohamed, éducateur

*La présente convocation est conforme aux dispositions de l'article 190 des Règlements de la FFF.  
Le club peut se faire représenter par tout conseil de son choix, et indiquer huit jours ou moins avant la réunion le nom des personnes dont il demande la présence. Le Président de la Commission peut refuser les demandes qui lui paraissent abusives.  
Les parties ont la possibilité, sur demande, de consulter l'ensemble des pièces du dossier avant la séance. Lors de la séance, tous les participants doivent justifier leur identité à l'aide d'une pièce officielle, aucune personne n'étant auditionnée sans justificatif de celle-ci. Toute personne convoquée dans l'impossibilité de se représenter devra fournir un justificatif, et un rapport détaillé sur les événements, le manquement à cette obligation étant sanctionné et/ou amendé.*

# COMMISSION DES RÈGLEMENTS

Président : Philippe CHEVRIER.

Secrétaire : Emmanuel DUPRE

Réunion du 08/12/2025

Publiée le 11/12/2025

## DECISIONS

### NOTE AUX CLUBS DE CHAVANOD et CLUSES FC

Les clubs de CHAVANOD et CLUSES FC sont sanctionnés d'une amende de 50 euros pour infraction à la mise en place de l'arbitrage à la touche en catégorie U13 lors des rencontres du 29/11/2025.

#### MATCH N° : 53762135

#### **DOSSIER N°681/ 41 : THONON AS – LEMAN PRESQU'ILE 1 SENIORS D3 Poule C du 29/11/2025**

##### En la forme :

La réclamation d'après match du club de LEMAN PRESQU'ILE concernant que le fait que « le joueur KADIM Marouane serait en état de suspension le jour de la rencontre » est recevable sur la forme conformément aux dispositions des articles 187-1 et 187-2 des RG FFF.

##### Au fond :

Considérant que le club de THONON AS a pu faire valoir ses explications.

Considérant après étude du fichier que le joueur KADIM Marouane n'était pas suspendu au jour de la rencontre objet du litige.

Considérant à titre subsidiaire que seules les dates de suspension figurant dans FOOTCLUB font foi en terme de date d'exécution des sanctions.

Considérant qu'il n'appartient pas aux clubs d'exciper du fait qu'un joueur ait été sanctionné d'un certain nombre de cartons pour en fixer eux même la date d'une éventuelle suspension.

##### Décision :

La Commission des Règlements confirme le résultat acquis sur le terrain et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

#### MATCH N° : 55132420

#### **DOSSIER N°681/42 : JSPI 1 – MARIGNIER SP 1 SENIORS FEMININES D1 du 30/11/2025**

##### En la forme :

La réserve d'avant match du club de MARIGNIER concernant que le fait que « nous portons réserve sur le nombre de joueuses hors période autorisées» est irrecevable sur la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 186 des RG FFF.

##### Sur le fond :

Considérant que le club de JSPI a pu faire valoir ses explications.

Considérant que la réserve d'avant match du club de MARIGNIER n'est ni nominale ni motivée conformément aux dis-

positions de l'article 142 des RG FFF.

Considérant que la confirmation de la réserve d'avant match ne reprend pas les termes exacts de la réserve elle-même, elle ne peut de ce fait être considérée comme une confirmation.

Mais attendu que la confirmation de la réserve d'avant match vaut réclamation d'après match.

Attendu que la confirmation de la réserve d'avant match expose que « *les joueuses ETOURNEAU Maelyss, GRUFFAZ Clara, GREMION Estelle et DUVERNAY Marie seraient titulaires d'une licence frappée du cachet « mutation hors période » et auraient participé toutes les quatre à la rencontre alors que les RG FFF prévoit que seules deux joueuses titulaires de ce type de licence pouvaient participer à une rencontre* »

Attendu qu'après étude du dossier, il apparait que les joueuses ETOURNEAU Maelyss et GRUFFAZ Clara ne sont pas titulaires d'une licence frappée du cachet « mutation »

Attendu que la joueuse GREMION Estelle est titulaire d'une licence frappée du cachet « mutation ».

Attendu que la joueuse DUVERNAY Marie est titulaire d'une licence frappée du cachet « mutation hors période »

Considérant que l'article 160 des RG FFF dispose qu'en catégorie U19 et supérieure, le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet « mutation » est limité à six dont deux au maximum hors période.

Considérant que l'équipe de JSPJ a fait participer deux joueuses titulaires d'une licence frappée du cachet « mutation » **dont une « mutation hors période »**

Considérant que cela est conforme aux dispositions de l'article 160 des RG FFF.

**Décision :**

La Commission des Règlements confirme le résultat acquis sur le terrain et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

---

**MATCH N° : 53381593**

**DOSSIER N°681/43 : BONS EN CHABLAIS AG 1 – FORON FC 2 SENIORS D1 Poule Unique du 29/11/2025**

**En la forme :**

La réclamation d'après match du club de FORON FC concernant que le fait que « le joueur PERROUX Kévin serait suspendu au jour de la rencontre » est recevable sur la forme conformément aux dispositions des articles 187-1 et 187-2 des RG FFF.

**Sur le fond :**

Considérant que le club de BONS EN CHABLAIS a pu faire valoir ses explications.

Considérant que la Commission des Règlements fait valoir son droit d'évocation conformément aux dispositions de l'article 187-2 des RG FFF.

Considérant que le joueur PERROUX Kévin a été sanctionné d'un match ferme en date d'effet au 10/11/2025, publié le 20/11/2025.

Considérant que cette sanction n'a pas été contestée.

Considérant que le joueur PERROUX Kévin n'a pas participé à la rencontre BONS EN CHABLAIS AG 1 ANNECY LE VIEUX 2 SENIORS D1 du 15/11/2025, première rencontre officielle de l'équipe de BONS EN CHABLAIS AG 1 depuis le 10/11/2025.

Considérant que cette rencontre n'a pas eu sa durée réglementaire.

Considérant que cette rencontre a dû être reprogrammée par la Commission Sportive.

Considérant que les dispositions de l'article 226 des RG FFF dispose « qu'au cas où la rencontre serait interrompue

pour quelques causes que ce soit, le joueur suspendu inclut cette rencontre dans le décompte de sa pénalité .... Si la rencontre est donnée à rejouer, le joueur suspendu ne pourra prendre part à cette nouvelle rencontre »

Considérant que de ce fait le joueur PERROUX Kévin a bien purgé son match de suspension le 15/11/2025 lors de la rencontre BONS EN CHABLAIS AG 1 – ANNECY LE VIEUX 2 SENIORS D1 du 15/11/2025.

Attendu que le joueur PERROUX Kévin n'**était** plus en état de suspension au jour de la rencontre, objet du litige.

**Décision :**

La Commission des Règlements confirme le résultat acquis sur le terrain et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

---

**MATCH N° : 53766120**

**DOSSIER N°681/44 : FORON FC 3 – BONS EN CHABLAIS AG 2 SENIORS D3 Poule C du 29/11/2025**

**En la forme :**

La réclamation d'après match du club de BONS EN CHABLAIS AG concernant que le fait que « le joueur NAVILLE Nicolas serait suspendu au jour de la rencontre » est recevable sur la forme conformément aux dispositions des articles 187-1 et 187-2 des RG FFF.

**Sur le fond :**

Considérant que le club de FORON FC a pu faire valoir ses explications.

Considérant que la Commission des Règlements fait valoir son droit d'évocation conformément aux dispositions de l'article 187-2 des RG FFF.

Considérant que le joueur NAVILLE Nicolas a été sanctionné d'un match ferme en date d'effet au 24/11/2025, publié le 20/11/2025.

Considérant que cette sanction n'a pas été contestée.

Considérant que la rencontre, objet du litige, est la première rencontre de l'équipe de FORON FC 3 depuis le 24/11/2025.

Considérant que le joueur NAVILLE Nicolas, bien que n'ayant pas purgé sa sanction, a bien participé à cette rencontre.

Considérant que le joueur NAVILLE Nicolas était bien en état de suspension au jour de la rencontre sus nommée.

**Décision :**

La Commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe de FORON FC 3 pour en reporter le gain à l'équipe de BONS EN CHABLAIS AG 2 et transmet le dossier à la Commission compétente pour homologation.

**Résultats :**

FORON FC 3 : - 1pt

BONS EN CHABLAIS 2 : 3 pts

FORON FC 3 : 0 but

BONS EN CHABLAIS 2 : 3 buts

La Commission sanctionne le club de FORON FC d'une amende de 80,00 euros pour avoir fait participer à une rencontre un joueur suspendu. (Voir tarif District saison 2025/2026)

La Commission des Règlements sanctionne le joueur NAVILLE Nicolas d'un match de suspension ferme pour avoir participé à une rencontre en état de suspension, **date d'effet au 15/12/2025**.

**MATCH N° : 53767808****DOSSIER N°681/45 : VIUZ EN SALLAZ 2 – PERS JUSSY 2 SENIORS D5 Poule B du 03/12/2025****En la forme :**

La réserve d'avant match du club de PERS JUSSY concernant que le fait que « l'ensemble des joueurs de l'équipe de VIUZ EN SALLAZ serait susceptible d'avoir participé à la dernière rencontre officielle d'une équipe supérieure du club ne jouant pas le même jour ou le lendemain » est recevable sur la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 186 des RG FFF.

**Sur le fond :**

Considérant que l'équipe de VIUZ EN SALLAZ 1 ne jouait pas le WE du 03/12/2025, la notion d'équipiers supérieurs a bien vocation à s'appliquer.

Considérant que les joueurs BLUTEAU Axel, DROUX Noa, KOECHLER Sofiane, MILESSI Brian et SAVALLI Sébastien ont participé à la dernière rencontre officielle d'une équipe supérieure du club de VIUZ EN SALLAZ (VIUZ EN SALLAZ 1 - LES HOUCHES FC 1 SENIORS D4 Poule E du 30/11/2025)

Considérant que ces joueurs ne pouvaient pas participer à la rencontre, objet du litige, conformément aux dispositions de l'article 167 des RG FFF.

**Décision :**

La Commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe de VIUZ EN SALLAZ 2 pour en reporter le gain à l'équipe de PERS JUSSY US 2 et transmet le dossier à la Commission compétente pour homologation.

**Résultats :**

VIUZ EN SALLAZ 2 : - 1pt

PERS JUSSY 2 : 3 pts

VIUZ EN SALLAZ 2 : 0 but

PERS JUSSY 2 : 3 buts

**MATCH N° : 53999652****DOSSIER N°681/46 : CERNEX ES 2 – UNION SALEVE FOOT 2 SENIORS D5 Poule E du 30/11/2025****Au fond :**

Après étude du dossier, il apparaît que la rencontre objet du litige a été arrêté par l'arbitre suite à la grave blessure d'un joueur

**Décision :**

La Commission des Règlements donne match à rejouer et transmet le dossier à la commission compétente pour reprogrammation.

*Ces décisions sont susceptibles d'appel dans les conditions de compétence, de forme et de délai précisées aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux, 4 et 10 de l'annexe 2 des mêmes règlements repris par l'article 12-5-1 des Règlements Sportifs du District par courrier électronique, obligatoirement avec l'en tête du club, dans le délai de 7 jours pour les matchs de championnat et de deux en ce qui concerne les matchs de coupe de District ou les litiges survenus lors des deux dernières journées de la compétition ou portant sur le classement en fin de saison, à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée)*

# COMMISSION FÉMININES

Présidente : Alexandra GARCIA

## PRATIQUE

### PLATEAU FEMININ FOOT à 4 & FOOT à 5

Prochain plateau samedi 28 février 2026

### FESTIVAL U13F

Equipes qualifiées : USAV - Marignier - Vétraz - Cluses - Annecy - Chéran - Sillingy - GJFG - Douvaine – Perrignier **soit 10 équipes**

Calendrier

Phase départementale :

- La composition des poules est disponible sur le site internet
- Tour qualificatif 2 : samedi 28 février 2026
- Tour final départemental : samedi 5 avril 2026 (même site que la pratique mixte)

### CRITERIUM U13F

#### Rappel important :

Les clubs accueillants doivent impérativement renseigner les résultats via le FAL après chaque rencontre.

**Organisation de la phase de printemps :** (samedi 7 mars au samedi 30 mai)

Poule A (niveau supérieur) : les 2 premiers de chaque poule actuelle.

Poule B (niveau suivant) : les équipes classées 3, 4 et 5 de chaque poule.

Chaque équipe jouera **6 matchs** dans cette nouvelle configuration.

### CHALLENGE FUTSAL FEMININE U13

**Equipes inscrites :** FC LEMAN - FC CLUSES – FC CHERAN – CLUB SPORTIF SAINT PIERRE – UNION SALEVE FOOT – MARIGNIER SPORT – GJFG - CSL PERRIGNIER – FC ANNECY - US ANNECY LE VX

### TROPHEE U15F & U18F à 8

#### Trophée U15F :

AS THONON – FC CHERAN – US VETRAZ – GJFG – AMP/ANTH/MARG – LAC BLEU – CS SAINT PIERRE – FC CLUSES – FORON – EPAGNY/METZ TESSY – FOOT SUD GESSION – FC SEMINE – VILLAZ – GFA – PERRIGNIER - MARIGNIER – SILLINGY et FOOT SUD **soit 18 équipes**

#### Trophée U18F :

AS THONON – FOOT SUD 74 – CS SAINT PIERRE – CSL PERRIGNIER – MORZINE – CLUSES – ANNEMASSE/GAILLARD et MARIGNIER **soit 8 équipes**

**Plan d'action de la pratique :**

- La composition des poules est disponible sur le site internet
- Tour 1 : samedi 28 février
- Tour 2 : samedi 28 mars
- Tour final : samedi 30 mai

### CHALLENGE FUTSAL FEMININE U18

**Dimanche 8 février 2026 à RUMILLY**

De 9h à 17h

Engagement : 30€

Inscription via formulaire Google Form : <https://forms.gle/nHpD25McMD1qtngK9>

Ce défi est ouvert à toutes les équipes U18F (*joueurs autorisés : U16 - U17 et U18*) souhaitant participer à une compétition dynamique et conviviale !

## CHALLENGE FOOTBALL à 8 SENIORS FEMININE

Pour donner suite à l'annulation des rencontres prévues le **dimanche 23 novembre**, nous vous informons que la **3ème journée du challenge football à seniors féminine** est reprogrammée au **dimanche 14 décembre 2025**.

## LEAGUE FUTSAL FEMININE SENIORS

### Mise à jour – Organisation de la compétition futsal

Nous adaptons finalement la compétition futsal sur **une seule date : dimanche 18 janvier**.

Il est donc **encore possible d'inscrire des équipes** pour cette journée.

Engagement : 30€

Inscription via formulaire Google Form : <https://forms.gle/WBiTuPtRtRXwJe2s9>

Cette League est ouverte à toutes les équipes féminines seniors souhaitant participer à une compétition dynamique et conviviale, avec un enjeu régional à la clé !

**Equipes inscrites : PAYS DE GEX FC - F.C. CRANVES-SALES - GFA 74 – AJAM- AYZE/VOUGY – COMBLOUX/MEGEVE – DOUVAINE LOISIN**

## TECHNIQUE

Les rassemblements du PPF sont ouverts à **toutes les joueuses licenciées FFF** des catégories : U12 Féminines, U13 Féminines, U14 Féminines et U15 Féminines

- PPF U12F/U13F : Tour 4 mercredi 7 janvier 2025 (les joueuses seront convoquées par mail.)

## DOCUMENTS UTILES

Pour tout savoir sur le football féminin, les formes de pratiques, les actions techniques et d'animation veuillez-vous rendre sur le site internet du district onglet « **Documents** » rubrique « **Fiche et Formulaire** » sous rubrique « **Docs Féminine** ».

# COMMISSION FORMATION

## CERTIFICATION DES EDUCATEURS

Résultats de la certification CFF2 du vendredi 05 Décembre 2025 :

NOM Prénom	CLUB	Partie Pédagogique	Partie Entretien	Diplôme CFF2
SCHWEBEL Sébastien	AG BONS EN CHABLAIS	Validé	Validé	Validé

# COMMISSION TECHNIQUE

## DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES

### FOOTBALL DES ENFANTS

#### PLATEAUX

##### Modifications phase de printemps

Les modifications pour la phase de printemps des u7, u9 et u11 sont à faire via la boîte mail du foot des enfants ([footdesenfants@hautessavoie-paysdegeix.fff.fr](mailto:footdesenfants@hautessavoie-paysdegeix.fff.fr)) uniquement pour le **dimanche 21 décembre** dernier délai.

- **U7** : la phase 3 ira du 7 au 28 mars. La phase 4 du 5 avril au 6 juin (*JN u7 le samedi 30 mai à Rumilly*)
- **U9** : Mise en place d'un niveau supplémentaire (D1+) destiné aux équipes qui manquent d'adversité dans leur bassin. Ce niveau regroupera des clubs de secteurs voisins, avec un nombre d'équipes limité.  
**Il ne s'agit pas d'un niveau « élite », mais d'un niveau de jeu mieux adapté aux besoins. Il est essentiel d'évaluer précisément le niveau de vos enfants avant de vous engager dans ce dispositif.**

#### FUTSAL

Inscriptions pour les plateaux de janvier et février uniquement via ce lien : [FUTSAL u9 et u11 – Remplir le formulaire \(au plus tard le lundi précédent le plateau\)](#)

1 seule équipe par club et par journée

Afin de permettre au plus grand nombre de clubs de participer, un choix pourra être fait sur la présence des clubs aux plateaux.

**Chaussures futsal ou baskets propres et sèches obligatoirement** (en cas de non-respect la pratique ne sera pas autorisée)

#### U9

**Samedi 10 janvier – Gymnase Paul Langevin à Ville la Grand**

**8h30** : Accueil

**9h/12h** : Matchs

12 équipes maximum

1 équipe par club

4 contre 4 dont le(la) GB + 2 remplaçant(e)s

5 matchs de 9'

#### U11

**Samedi 17 janvier – Gymnase Le Pralère à Cranves Sales**

**Samedi 24 janvier – Gymnase Paul Langevin à Ville la Grand**

**Samedi 31 janvier – Gymnase Le Pralère à Cranves Sales**

**Samedi 7 février – Gymnase Paul Langevin à Ville la Grand**

**8h15** : Accueil

**8h45/12h** : Matchs

1 équipe par club  
5 contre 5 dont le(la) GB + 2 remplaçant(e)s  
5 matchs de 10'



FOOT N°681 DU 11 DECEMBRE 2025

## **JOURNÉE NATIONALE DES U7**

Elle aura lieu **samedi 30 mai 2026 à Rumilly**

## **FESTIVAL U13**

Equipes qualifiées pour le 3<sup>ème</sup> tour qui aura lieu **samedi 28 février** :

Annemasse Ambilly Gaillard – Annecy le Vieux – Annecy – Anthy Margencel – Bons en Chablais – Bonneville - Chavanod – Chéran – Cran – Cranves Sales – ESCO – Evian – Cluses – Cluses Scionzier - Genevois – GFA – Lac Bleu – L’Odyssée – Mt Blanc – Morzine – Pays de Gex – Pringy – Reignier – Salève Foot – Sillingy – St Pierre – TEGG – Thonon – Thyez – Vétraz – Villaz Parmelan – Villa la Grand

# **COMMISSION TERRAINS ET INST. SPORTIVES**

**PV N°3 novembre 2025**

### **Eclairages saison 2025-2026.**

Les clubs qui désiraient programmer des rencontres en nocturne pour la saison 2025-2026, doivent vérifier l’homologation de leur éclairage et son niveau de classement.

En cas de doute, prendre contact avec la CDTIS ( mail :terrains@hautesavoie-paysdegeix.fff.fr )

**Zone de sécurité : La commission rappelle que les zones de sécurité, doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, abris joueurs, mâts d'éclairage), pour une distance minimum de 2.5m (article 3.3 règlement T&IS juillet 2021).**

### **Glossaire :**

C.F.T.I.S. = Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives

C.R.T.I.S. = Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

C.D.T.I.S. = Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

AOP : Arrêté d’Ouverture au Public / CDS : Commission de Sécurité

### **Contrôles :**

Mairie d’Amancy Stade de Veige 1 NNI 740070101 : Visite Renouvellement Classement Eclairage le 03/11/2025

Mairie d’Amancy Stade de Veige 2 NNI 740070102 : Visite Renouvellement Classement Eclairage le 03/11/2025

Mairie de Cluses Stade de la Sardagne NNI 740810401 : Visite Renouvellement Classement IS le 04/11/2025

Mairie de Cluses Stade du Collège NNI 740810201 : Visite Renouvellement Classement IS le 04/11/2025

Mairie de Cranves-Sales Stade Municipal 1 NNI 740940101 : Visite Renouvellement Classement Eclairage le 04/11/2025

Mairie de St Félix Stade Municipal 2 NNI 742330101: Visite changement niveau de Classement Eclairage le 05/11/2025

Mairie de Bons en Chablais Complexe Sportif 1 NNI 740430101 : Visite Renouvellement Classement Eclairage le 06/11/2025

Mairie de Ballaison Stade Du Château De Thenières NNI 740250101 : Visite Renouvellement Classement Eclairage le 06/11/2025

Mairie d’Annecy Parc Des Sports N°3 NNI 740100103 : Visite Classement Initial IS le 12/11/2025

Mairie d’Annecy Parc Des Sports N°2 NNI 740100102 : Visite Renouvellement Classement Eclairage le 12/11/2025

CC de Semine Stade De La Semine 1 NNI 740680101 : Visite Renouvellement Classement Eclairage le 14/11/2025

CC de Semine Stade De La Semine 2 NNI 740680102 : Visite Renouvellement Classement IS et Eclairage le 14/11/2025

**Classements**

**PV CFTIS N°5 du 20 novembre 2025**

**La C.F.T.I.S. confirme les propositions de classement transmises par la C.R.T.I.S de la Ligue au procès-verbal n° 3 du 13 novembre 2025.**

**PV CRTIS N°03 du 13 novembre 2025**

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

**BRENTHONNE - STADE MUNICIPAL - NNI 740480101**

Cette installation a été classée au niveau T7 PN, à l'échéance du 07/07/2025.

Aucune compétition n'est programmée sur cette installation.

Au regard des informations disponibles, la commission retire l'installation du classement.

**Ce statut ne permet pas la programmation de compétitions.**

**CHAMPANGES - STADE MUNICIPAL - NNI 740570101**

Cette installation, était classée au niveau T6 PN, à l'échéance du 02/11/2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de confirmation de classement de l'installation, de la Mairie, et du rapport de visite de M. Alain ROSSET, Président de la C.D.T.I.S du District de Haute Savoie Pays de Gex, le 29/10/2025.

La commission demande de tracer les lignes de touche, en intégrant les points de corner, et de maintenir les zones de sécurité de 2.5 m, sur toute la longueur du terrain. Les buts de Foot à 8 doivent être repliés avant les compétitions, et le but mobile d'entraînement doit être retiré et immobilisé hors de la zone de sécurité, avant toute compétition.

Au regard des documents transmis, sous réserve d'appliquer les recommandations ci-dessus, la commission classe l'installation **au niveau T6 PN, à l'échéance du 13/11/2035.**

**CLUSES - STADE DE LA SARDAGNE - NNI 740810401**

Cette installation, clôturée, était classée au niveau T6 PN, à l'échéance du 05/10/2025.

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance :

de la demande de confirmation de classement de la Mairie, du rapport de visite de M. Alain ROSSET, Président de la C.D.T.I.S du District de Haute Savoie Pays de Gex, le 05/11/2025, des plans du terrain, des vestiaires.

La commission acte une non-conformité mineure sur les hauteurs des buts à 11, et demande qu'ils soient réhaussés à la hauteur de 2.44 m, conformément à la réglementation de la FFF, avant la prochaine compétition.

La commission recommande d'installer des abris pour les joueurs et les délégués. Au regard des documents transmis, la commission confirme la classement de l'installation, **au niveau T6 PN, à l'échéance du 13/11/2035.**

**CLUSES - STADE DU COLLÈGE - NNI 740810201**

Cette installation, clôturée, était classée au niveau T5 PN, à l'échéance du 05/10/2025.

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance de la demande de confirmation de classement de la mairie, et du rapport de visite de M. Alain ROSSET, Président de la C.D.T.I.S du District de Haute Savoie Pays de Gex, le 21/10/2025.

La commission acte une non-conformité mineure sur la hauteur d'un but à 11, et demande qu'il soit réhaussé à la hauteur de 2.44 m, conformément à la réglementation de la FFF, Edition 2021.

La commission demande que la main courante soit continue sur l'ensemble de la longueur du terrain (manque 5 m).

La commission rappelle la nécessité de tracer les lignes de touches, en intégrant les points de corners, et en assurant la largeur des zones de sécurité à 2.5 m, sur toute la longueur du terrain.

Au regard des documents transmis, sous réserve de lever la non-conformité sur la hauteur du but à 11, avant le 31/03/2026, la commission confirme la classement de l'installation, **au niveau T5 PN, à l'échéance du 13/11/2035.**

**EPAGNY METZ TESSY - STADE MUNICIPAL - NNI 741120101**

Cette installation est classée au niveau T5 SYN, à l'échéance du 24/11/2025. Cette installation a été mise à disposition le 12/08/2019.

La CRTIS prend connaissance de l'ensemble du dossier transmis par M. Alain ROSSET, lors du classement initial de l'installation, acte que le dossier est complet, reprend la décision du 02/11/2020, et confirme le classement au **niveau T5 SYN, à l'échéance des 10 ans, soit le 12/08/2029**

**SEYNOD - COMPLEXE SPORTIF DE VIEUGY 1 - NNI 742680201**

Cette installation, était classée au niveau T4 PN, à l'échéance du 07/09/2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance : de la demande de confirmation de classement du propriétaire, du rapport de visite de M. Alain ROSSET, Président de la C.D.T.I.S du District de Haute Savoie Pays de Gex, le 21/10/2025, de l'AOP, du 22/11/2004.

La commission demande que soit tracée la zone technique, conformément à la réglementation FFF, pour la prochaine rencontre.

La commission rappelle que la hauteur sous la barre transversale des buts à 11 doit être mise en conformité (2.44m avec une tolérance de +/\_ 1cm), avant la prochaine rencontre officielle.

Au regard des documents transmis, la commission confirme le classement de l'installation, **au niveau T4 PN, à l'échéance du 13/11/2035.**

### 1.3 Changement de niveau de classement

**BOEGE - STADE MICHEL DEBOUVERE 1 - NNI 740370101**

Cette installation, partiellement clôturée, était classée au niveau T5 PN, à l'échéance du 26/10/2025.

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance :

de la demande de confirmation de classement de la Mairie, du rapport de visite de M. Alain ROSSET, Président de la C.D.T.I.S du District de Haute Savoie Pays de Gex, le 21/10/2025, de l'AOP, du 05/05/2014, des plans des vestiaires et du terrain.

La commission acte que l'installation n'est que partiellement clôturée.

Au regard des documents transmis, la commission confirme le classement de l'installation **au niveau T6 PN, à l'échéance du 13/11/2035.**

**BOEGE - STADE MICHEL DEBOUVERE 2 - NNI 740370102**

Cette installation a été classée au niveau T7 PN, à l'échéance du 07/07/2025.

Aucune compétition n'est programmée sur cette installation.

Au regard des informations disponibles, la commission retire l'installation du classement.

**Ce statut ne permet pas la programmation de compétitions.**

**EPAGNY METZ TESSY - COMPLEXE SPORTIF MARCEL DASSAULT - NNI 741120201** Cette installation a été classée au niveau T7 PN, à l'échéance du 07/07/2025.

Aucune compétition n'est programmée sur cette installation.

Au regard des informations disponibles, la commission retire l'installation du classement.

**Ce statut ne permet pas la programmation de compétitions.**

**FILLINGES - STADE LA FERME DE SAILLET 1 - NNI 741280101**

Cette installation est classée au niveau T5 PN, à l'échéance du 01/01/2030.

La C.R.T.I.S prend connaissance d'un courriel de M. Alain ROSSET, Président de la C.D.T.I.S du District de Haute Savoie Pays de Gex, actant la mise à disposition de nouveaux vestiaires, dans la nouvelle halle des sports.

Au regard des informations transmises, de la surface des 2 vestiaires pour les joueurs (25 m<sup>2</sup>), de la surface du vestiaire arbitres (11 m<sup>2</sup>), la commission classe l'installation **au niveau T4 PN, à l'échéance du 01/01/2030.**

**FILLINGES - STADE LA FERME DE SAILLET 2 - NNI 741280102**

Cette installation, est classée au niveau T6 PN, à l'échéance du 21/03/2034.

Elle aurait dû migrer au niveau T5 PN, en 2021.

La C.R.T.I.S prend connaissance d'un courriel de M. Alain ROSSET, Président de la C.D.T.I.S du District de Haute Savoie Pays de Gex, actant la mise à disposition de nouveaux vestiaires dans la nouvelle halle des sports, permettant ainsi une nouvelle distribution des vestiaires joueurs et arbitres sur le site (3 terrains).

Au regard des informations transmises, de la surface des 2 vestiaires pour les joueurs (28 m<sup>2</sup> et 15 m<sup>2</sup>), de la surface du vestiaire arbitres (8 m<sup>2</sup>), la commission propose de classer l'installation **au niveau T5 PN, à l'échéance du 21/03/2034.**

**FILLINGES - STADE LA FERME DE SAILLET 3 - NNI 741280103**

Cette installation était classée au niveau TRAVAUX, à l'échéance du 06/06/2025.

La C.R.T.I.S a donné un avis préalable favorable, pour un changement de revêtement de stabilisé à synthétique, pour un niveau T6 SYN, le 13/06/2024.

La commission prend connaissance :

de la demande de classement initial de la Mairie, du rapport de visite de M. Alain ROSSET, Président de la C.D.T.I.S du District de Haute Savoie Pays de Gex, le 21/10/2025, de l'AOP du 19/02/2010, des plans du terrain et des vestiaires. La commission rappelle que les tests IN SITU initiaux, doivent être réalisés 6 mois après la mise à disposition de l'installation, réalisée le 20/10/2025. Au regard des documents transmis, la commission classe l'installation **au niveau T6 SYN provisoire, à l'échéance du 20/04/2026.**

#### 1.4 Avis préalable

#### 1.5 Affaires diverses

### 2. Classement des éclairages

#### 2.1 Classement initial

#### **FILLINGS - STADE LA FERME DE SAILLET 3 - NNI 741280103**

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé.

La Commission prend connaissance :

de la demande d'avis préalable pour un éclairage LED, niveau E6

d'une étude photométrique PHILIPS du 04/03/2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de confirmation de classement de la Mairie, et des mesures réalisées par M. Alain ROSSET, Membre de la C.R.T.I.S de la LAuRAFoot, le 21/10/2025, et des principales données suivantes :

Dimension de l'aire de jeu de 90 m x 60 m

Implantation latérale Asymétrique 2\*2 mâts

8 projecteurs LED de 1305 W

Hauteur des mâts 15 m

Lignes de touche 2.75 m

Lignes de but 13.5 et 14.5 m

GR Max 46.9

Angle visée 68.7

Couleur > 5700K

IRC 70.

Valeurs relevées Eclairage horizontal Moyen : 163

U1h (Eh Min/Eh Max) : 0.50

U2h (Eh in/Eh Moy) : 0.72

La commission acte que l'éclairage est conforme à la réglementation de la FFF.

La C.R.T.I.S classe l'éclairage de cette installation, **au niveau E6, à l'échéance du 13/11/2029.**

#### 2.2 Confirmation de classement

#### **AMANCY - STADE DE VEIGE 1 - NNI 740070101**

Cet éclairage, LED, était classé au niveau E6, à l'échéance du 18/11/2025.

La CRTIS de la LAuRAFoot prend connaissance de la demande de confirmation de classement de la Mairie, et des mesures réalisées par M. Alain ROSSET, Président de la CDTIS de Haute Savoie Pays de Gex, le 03/11/2025 :

Eclairage horizontal moyen (Eh Moy) : 184 lux

U1h (Eh Min/Eh Max) : 0,45

U2h (Eh Min/Eh Moy) : 0,65

La commission acte que l'éclairage est conforme à la réglementation de la FFF Ed.2021.

La CRTIS classe l'éclairage de cette installation, **au niveau E6 LED, à l'échéance du 13/11/2029 .**

#### **AMANCY - STADE DE VEIGE 2 - NNI 740070102**

Cet éclairage, LED, était classé au niveau E6, à l'échéance du 18/11/2025.

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance de la demande de confirmation de classement de la Mairie, et des mesures réalisées par M. Alain ROSSET, Président de la C.D.T.I.S de Haute Savoie Pays de Gex, le 03/11/2025 :

Eclairage horizontal moyen (Eh Moy) : 194 lux

U1h (Eh Min/Eh Max) : 0.45

U2h (Eh Min/Eh Moy) : 0.70

La commission acte que l'éclairage est conforme à la réglementation de la FFF Ed.2021.

La C.R.T.I.S classe l'éclairage de cette installation, **au niveau E6 LED, à l'échéance du 13/11/2029**

#### **ANNECY - PARC DES SPORTS N°2 - NNI 740100102**

Cet éclairage E5 IM, était à échéance de classement, au 24/09/2021.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de confirmation de classement de la Mairie, et des mesures réalisées par MM. GOURMAND Roland, Référent C.R.T.I.S, le 12/11/2025 :

Eclairage horizontal moyen (Eh Moy) : 171 lux

U1h (Eh Min/Eh Max) : 0,22

U2h (Eh Min/Eh Moy) : 0,42

La commission acte que l'éclairage n'est pas conforme pour un éclairage E5, à la réglementation de la FFF.

Les coefficients U1h relevés à 0.22 pour 0.5, et U2h relevé à 0.42 pour 0.6, sont insuffisant pour un E5.

La C.R.T.I.S classe l'éclairage de cette **installation au niveau E7, à l'échéance du 13/11/2027**.

#### **BALLAISON - STADE DU CHÂTEAU DE THENIÈRES - NNI 740250101**

Cet éclairage, LED, était classé au niveau E6, à l'échéance du 25/03/2025.

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance de la demande de confirmation de classement de la Mairie, et des mesures réalisées par M. Alain ROSSET, Président de la C.D.T.I.S de Haute Savoie Pays de Gex, le 06/11/2025 :

Eclairage horizontal moyen (Eh Moy) : 227 lux

U1h (Eh Min/Eh Max) : 0.44

U2h (Eh Min/Eh Moy) : 0.63

La commission acte que l'éclairage est conforme à la réglementation de la FFF Ed.2021.

La C.R.T.I.S classe l'éclairage de cette installation, **au niveau E6 LED, à l'échéance du 13/11/2029**.

#### **BONS EN CHABLAIS - COMPLEXE SPORTIF 1 - NNI 740430101**

Cet éclairage, IM, était classé au niveau E6, à l'échéance du 16/11/2025.

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance de la demande de confirmation de classement de la Mairie, et des mesures réalisées par M. Alain ROSSET, Président de la C.D.T.I.S de Haute Savoie Pays de Gex, le 06/11/2025 :

Eclairage horizontal moyen (Eh Moy) : 170 lux

U1h (Eh Min/Eh Max) : 0.41

U2h (Eh Min/Eh Moy) : 0.62

La commission acte que l'éclairage est conforme à la réglementation de la FFF Ed.2021. La C.R.T.I.S classe l'éclairage de cette installation, **au niveau E6 IM, à l'échéance du 13/11/2027**.

#### **CRANVES SALES - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 740940101**

Cet éclairage, LED, était classé au niveau E5, à l'échéance du 19/01/2029.

Un défaut est survenu sur les projecteurs en février 2025. (voir les commentaires)

La C.R.T.I.S de la LAuRAFoot prend connaissance de la demande de confirmation de classement de la Mairie, et des mesures réalisées par M. Alain ROSSET, Président de la C.D.T.I.S de Haute Savoie Pays de Gex, le 04/11/2025 :

Eclairage horizontal moyen (Eh Moy) : 250 lux

U1h (Eh Min/Eh Max) : 0.50

U2h (Eh Min/Eh Moy) : 0.76

La commission acte que l'éclairage est conforme à la réglementation de la FFF Ed.2021.

La C.R.T.I.S classe l'éclairage de cette installation, **au niveau E5 LED, à l'échéance du 13/11/2029**.

### 2.3 Changement de niveau de classement

#### **ST FELIX - Stade Municipal 2 - NNI 742330101**

L'éclairage est classé au niveau E7 IM, à l'échéance du 07/12/2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la mise à disposition d'un éclairage neuf (03/11/2025), pour un niveau E6 LED (Voir étude photométrique DISANO, du 25/10/2023, et APE, du 07/07/2025).

La commission prend connaissance de la demande de classement initial de la Mairie, et des mesures réalisées par M. Alain ROSSET, Président de la C.D.T.I.S du District de Haute Savoie Pays de Gex, le 05/11/2025 :

Eclairage horizontal moyen (Eh Moy) : 153 lux

U1h (Eh Min/Eh Max) : 0.44

U2h (Eh Min/Eh Moy) : 0.67

Cet éclairage est conforme à la réglementation FFF Edition 2021.

La C.R.T.I.S classe cet éclairage **au niveau E6 LED, à l'échéance du 13/11/2029**.

## 2.4 Avis préalable

### **EVIAN LES BAINS - STADE CAMILLE FOURNIER 1 - NNI 741190101**

La commission prend connaissance : de la demande d'avis préalable d'un éclairage E4 du 30/10/2025, d'une étude photométrique SIGNIFY, du 27/08/2024, des principales données suivantes :

Dimension de l'aire de jeu de 105 x 68 m

Implantation Angulaire asymétrique 2\*2 mâts

28 projecteurs LED de 1500 Watts

Hauteur des mâts 36 m

Lignes de touche environ 13.0 à 23.0 m

Lignes de but environ -12.50 à -16.50 m

GR Max. 41.4.

Angle visée 65°

Indice Couleur 5700 K

IRC 70

Valeurs attendues :

Eclairage horizontal Moyen : 451 Lux

U1h calculé (Eh Min/Eh Max) : 0.68

U2h calculé (Eh Min/Eh Moy) : 0.83

Le projet est conforme à la réglementation des terrains et éclairages (édition 2021). La C.R.T.I.S émet un avis préalable favorable, pour un classement de l'éclairage de cette installation **au niveau E4, sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soit conforme.**

### **Réunions Mairies /Clubs**

NB :

Non-conformité Mineure : Non satisfaction d'une exigence réglementaire qui permet encore l'attribution d'un classement sous réserve d'une mise en conformité réglementaire dans des délais raisonnables fixés.

Non-conformité Majeure : Non satisfaction d'une exigence réglementaire ne permettant pas l'attribution d'un classement.

# COMMISSION STATUT DES EDUCATEURS

Président : Aldo MARCOTULLIO

Publiée le 11/12/2025

## NOTE AUX CLUBS DE D1 U20 U17 U15 U13 M et U18F U15F

Ne sont pas à jour :

**U20 D1 :**

SAINT JEOIRE LA TOUR

**U17 D1 :**

ANNECY LE VIEUX US - GFA RV – TEGG

**U15 D1 :**

*Néant.*

**U13 D1 :**

CHERAN – ANTHY MARGENCEL – GFA RV – VETRAZ - DIVONNE –TEGG – LA FILIERE.

**U18F D1 :**

SEMINÉ – GFA RV 1 – PERRIGNIER

**U15F D1 :**

SILLINGY - VETRAZ – FORON – MARIGNIER.

**Les clubs ci-dessus sont en infraction, et se verront appliquer les sanctions prévues en vigueur.**



FOOT N°681 DU 11 DECEMBRE 2025

# COMMISSION DE L'ARBITRAGE

## COMPTE-RENDU REUNION PLENIERE CDA – Lundi 08/12/2025 à 18h30

**Président :** Laurent LUTZ.

**Présents :** Amandine BADIN, Olivier BLIN, Jean Paul DREVAULT, Damien FOURNIER, Romain GENOUD, Mike MOMONT, Patrick MOREAU, Tonny PEYRAT, Frédéric PTASIK, Théo RAMEL, Tom ROMAND.

**Excusés :** Antoine BLANCHET, Amandine BADIN, Philippe CHEVRIER, John GARDET.

**Assiste :** Jérôme MENAND (CTDA).

Ouverture de séance par le président, en remerciant les membres de leur présence.

### **1°) COURRIERS DIVERS**

#### 1. Arbitres

- **JUX Raphael** : Lu et noté. Année sabbatique et arrêt de sa fonction de référent secteur.

Le président remercie grandement RAPHAEL JUX pour le service rendu en tant que référent sur le secteur bassin Annecien. Il sera remplacé par Flavie CARRETTE ainsi que Ludovic ROUSSEAU. Le président leur souhaite la bienvenue en tant que référent de secteur ainsi que des remerciements pour le travail qui va être effectué.

- **BOTTO BACHELET Mays** : Lu et noté.

- **PUCET Florent** : Lu et noté.

- **KUNUSHEFCI Arlind** : Lu et noté.

- **OMERHAN Yararsoy** : Lu et noté. Décision reste confirmée.

#### 2. Ligue / FFF

- **CRA LauraFoot** : Information pauses d'apaisement en 2eme phase U18 R2 Féminines.

#### 3. Clubs

- **CS AMPHION PUBLIER** : Lu et noté.

- **AS LAC BLEU** : Lu et noté.

### **2°) ACTIONS CTDA**

DATE	HEURE	LIEU	INTITULE	NB
13/11/25	16h00/17h30	EPAGNY	INTERVENTION SECTION SPORTIVE	18
17/11/25	16h30/18h00	BONS EN CHABLAIS	INTERVENTION SECTION SPORTIVE	12
19/11/25	19h00/20h00	CHERAN	INTERVENTION CLUB SENIORS G/U20 G	40
21/11/25	16h30/18h00	BONS EN CHABLAIS	INTERVENTION SECTION SPORTIVE	22
25/11/25	19h00/20h30	CHERAN	INTERVENTION CLUB SENIORS F/U18F/U17G	45
26/11/25	13h00/16h00	VILLE LA GRAND	INTERVENTION UNSS FOOT A 8	12
02/12/25	16h00/17h30	ANNECY	INTERVENTION SECTION SPORTIVE	16
04/12/25	8h00/12h00	ANNECY	INTERVENTION BPIEPS ANNECY	15
05/12/25	19h00/21h00	VILLE LA GRAND	FORMATION THEORIQUE CONTINUE	28
06/12/25	9h00/12h00	VILLE LA GRAND	FORMATION CANDIDATS LIGUE	11
09/12/25	16h00/17h30	PRINGY	INTERVENTION SECTION SPORTIVE	20

### **3°) COMPTE RENDU REUNION PLENIERE CRA/CDA**

**Présents :** CRA — CDA — CTRA/CTDA - Responsables formation

#### 1. Ouverture et informations générales

La CRA rappelle sa politique technique régionale.

#### 2. Rappel des obligations des arbitres de Ligue

Ceux qui ne remplissent pas leurs obligations en district perdront leurs bonus. Un point sera fait en février.

Les arbitres concernés sont ou seront informés par PV, stages et courriers.

#### 3. Taux de renouvellement des arbitres formés la saison passée

Notre district fait partie des bons résultats, notamment grâce aux appels réalisés en avril/mai.

#### 4. Examen d'Arbitre de Ligue 2026 et formation

L'examen aura lieu les 6 et 7 juin 2026. La Ligue en profitera pour organiser :

- une formation de formateurs niveau 1 ;
- une FIA régionalisée les 20 et 22 février 2026, avec recyclage des formateurs niveau 1.

Un rassemblement interdistricts pour les futurs candidats Ligue aura lieu le 20/12/2025 à Annecy avec les districts : Ain, Isère, Savoie et Haute-Savoie.

#### 5. Plateforme numérique de partage

Présentation par Wilfried BIEN. Plateforme ludique et facile d'utilisation. Accès réservés pour l'instant aux CTDA et présidents de CDA.

#### 6. Ateliers thématiques ETRA

- Atelier FIA & Formateurs

Jérôme fera un retour complet lors de la prochaine plénière. Constat partagé : la FIA 2.0 est trop légère. Elle délivre un « permis d'arbitrer » mais ne forme pas réellement des arbitres. Districts et Ligue doivent poursuivre une formation continue.

- Atelier Jeunes & Féminines

Effectifs féminins : 160 arbitres actuellement contre 198 la saison dernière. Objectif : 200.

Jeunes : la Ligue manque de jeunes arbitres. Elle doit couvrir 78 matchs avec 78 arbitres (qui sont joueurs, joueuses, indisponibles), ce qui est insuffisant. Objectif : atteindre 100 jeunes arbitres en deux ans.

- Atelier Assistants

Le niveau des assistants issus des districts est jugé bon. Un retour mi-saison sera transmis par la Ligue. En cas de problème avec un arbitre, le Président de la CDA sera informé afin d'ajuster les désignations

#### **4°) POINTS DESIGNATION DANS SON ENSEMBLE ET SUR LE TUTORAT**

Le tutorat de la première FIA est terminée. Celui de la FIA 2 est en cours et pour les arbitres du foot à 8 il sera terminé fin décembre.

43 arbitres jeunes ont été observé (hors tutorat) et il reste 4 observations à réaliser.

Un grand merci aux observateurs !!

#### **5°) POINTS QUESTIONNAIRES**

Le président remercie Jérôme Menand, Théo Ramel ainsi que Tonny Peyrat de leur présence pour le rattrapage du QCM le 06 décembre 2025 au district.

13 arbitres ne se sont pas présentés au rattrapage suite à la convocation !!

Le président clôture cette plénière en remerciant par avance la CDA, pour le travail qui va être fourni lors de la 1<sup>ère</sup> partie de saison et souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à tous !

#### **Les prochains RDV de la CDA :**

Plénière : 19/01/2026 à 19H00

23/02/2026 à 19H00

07/04/2025 à 19H00

11/05/2025 à 19H00

22/06/2025 à 19H00

Audition : 19/01/2026 à 18H30

L'ordre du jour est épousé à 21h00.

# COMMISSION FUTSAL

## CHAMPIONNAT FUTSAL SENIORS SAVOIE - HAUTE SAVOIE PAYS DE GEX - ISERE

**Les calendriers des 2 poules sont en ligne sur le site du District 73**

Pour rappel

**Poule C:** AS THONON, CBF 74 2, FUTSAL LAC ANNECY 2, US CHARTREUSE GUIERS et FUTSAL BOURGET UNITED

**Poule D :** A FUTSAL K1 MONTMELIAN, AS FUTSAL MOUTIERS, AS HAUTE COMBE DE SAVOIE, U O ALBERTVILLE et A FUTSAL ROCHETTE O 2 : Infos et coordonnées des clubs Poule D consultables sur le PV N°735 du 17/09/2025 sur le site de la Savoie.

Pour la Poule C qui nous concerne, tous les renseignements sont à jour.

Procédure règlement des arbitres pour les clubs Savoyards et Hauts Savoyards :

2 arbitres désignés par la CDA de Haute Savoie que vous réglez le jour du match. Vous récupérez les 2 feuilles de frais et vous les scannez ou vous faites parvenir au District 74 qui vous remboursera la moitié de la totalité de la somme. L'opération de remboursement des clubs sera effectuée à un rythme qui reste à définir.

Vraisemblablement en 4 fois pour une saison.

### CHAMPIONNAT INTER DISTRICT

#### POULE C

Vendredi 12 Décembre 2025 - 21H30

**FUTSAL LAC ANNECY 2 - FUTSAL BOURGET UNITED**

Dimanche 14 Décembre 2025 - 19H00

**CBF 74 2 - AS THONON**

Mercredi 17 Décembre 2025 - 21H00

**US CHARTREUSE GUIERS - FUTSAL LAC ANNECY 2**

Samedi 20 Décembre 2025 – 18H00

**CBF74 2 – US CHARTREUSE GUIERS** Gymnase BRIFFOD à BONNEVILLE

Samedi 20 Décembre 2025 – 21H00

**FUTSAL BOURGET UNITED – THONON AS** Gymnase de MARLIOZ à AIX LES BAINS

**Concernant la coupe de Savoie Futsal, ou nos clubs 74 sont inscrits, tous les renseignements (dates, règlements, conditions de participation, etc....) sont consultables toutes les semaines sur le PV de la Savoie.**

### COUPE Futsal U18 – Phase Qualificative Coupe Nationale

**Samedi 17 janvier 2026 à ANNEMASSE (journée)**

Cette coupe est ouverte à toutes les équipes U18 (joueurs autorisés : U16-U17 et U18) souhaitant participer à une compétition dynamique et conviviale, avec un enjeu régional à la clé !

#### Equipes inscrites :

FC CLUSES - CS LA BALME DE SILLINGY - ES SEYNOD - FOOT SUD GESSION - FOOTBALL CLUB DU CHERAN - AS THONON - FC VUACHE - AALP - REIGNIER - GC2S **(complet)**

### CHALLENGE FUTSAL FEMININE U13

**Samedi 31 janvier 2026 à ANNEMASSE (journée)**

**Equipes inscrites :** FC LEMAN - FC CLUSES - FC CHERAN – CLUB SPORTIF SAINT PIERRE – UNION SALEVE FOOT – MARIGNIER SPORT – GJFG - CSL PERRIGNIER – FC ANNECY - US ANNECY LE VX **(complet)**

### CHALLENGE FUTSAL FEMININE U18

**Lancement du CHALLENGE FUTSAL FEMININ U18 !**

Le dimanche 8 février 2026 à RUMILLY

De 9h à 17h

Engagement : 30€

Inscription via formulaire Google Form : <https://forms.gle/nHpD25McMD1qtqnqK9>

Ce défi est ouvert à toutes les équipes U18F (joueurs autorisés : U16 - U17 et U18) souhaitant participer à une compétition dynamique et conviviale !



**Equipes inscrites :** GFA 74 - COMBLOUX/MEGEVE - FC EPAGNY

**LEAGUE FUTSAL FEMININE SENIORS – Phase Qualificative Coupe Nationale**  
**Mise à jour – Organisation de la compétition futsal**

Nous adaptons finalement la compétition futsal sur **une seule date : dimanche 18 janvier**.

Il est donc **encore possible d'inscrire des équipes** pour cette journée.

Engagement : 30€

Inscription via formulaire Google Form : <https://forms.gle/WBiTuPtRtRXwJe2s9>

Cette League est ouverte à toutes les équipes féminines seniors souhaitant participer à une compétition dynamique et conviviale, avec un enjeu régional à la clé !

**Equipes inscrites :** PAYS DE GEX FC - F.C. CRANVES-SALES - GFA 74 - AJAM- AYZE/VOUGY – COMBLOUX/MEGEVE – DOUVAINE LOISIN – FC CHERAN